

Le saviez-vous ?

■ Les sujets fragiles

Les personnes dont les défenses naturelles sont affaiblies (*maladies chroniques, greffes, certains traitements...*), les femmes enceintes se trouvant au contact d'animaux, doivent être informées que ces animaux sont très fréquemment porteurs sains de maladies, ce qui peut constituer pour elles un danger potentiel.

■ Les autres maladies

Les animaux peuvent transmettre des zoonoses mais peuvent être également à l'origine d'autres maladies comme des allergies cutanées ou respiratoires (*poils d'animaux, désinfectants...*), d'autres pathologies infectieuses (*tétanos, surinfection de plaies...*).

Les moyens de prévention décrits dans les fiches s'appliquent également à ces maladies.

■ Deux déclarations

La déclaration d'accident de travail

Si, lors de la manipulation d'un animal, **vous êtes blessé**, même légèrement, il est impératif :

- de réaliser les premiers soins d'hygiène (*lavage, désinfection, pansement*),
- d'inscrire tout évènement sur le registre d'accident bénin de l'entreprise, s'il existe,
- de consulter votre médecin traitant en lui expliquant votre travail en cas d'aggravation,
- d'établir une déclaration d'accident du travail pour une prise en charge complète des soins.

La déclaration de maladie professionnelle

Si, après la manipulation d'un animal, vous constatez **les signes décrits dans les fiches**, il est impératif de :

- consulter votre médecin traitant en lui expliquant votre travail,
- d'établir une **déclaration de maladie professionnelle** avec votre médecin traitant.

En cas de reconnaissance en tant que maladie professionnelle, vous pourrez ainsi bénéficier d'une prise en charge complète des soins.

Ces déclarations alimentent un observatoire MSA des risques liés aux contacts avec les animaux. Les exploitations, entreprises et actifs agricoles pourront ainsi mettre en œuvre une prévention encore plus efficace.

Devant tout symptôme, penser à préciser à votre médecin traitant que vous travaillez au contact d'animaux

Plus d'informations sur : www.msa-idf.fr

MSA Ile-de-France

BP 137
75664 Paris cedex 14
www.msa-idf.fr

Tél. : 01 30 63 88 90

Fax : 01 49 85 53 90

contact.entreprise@msa75.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Santé - Sécurité au travail

> Les Zoonoses en élevage

Réalisation : PAC-Communication MSA IdF - Crédit photo : Natacha BIGAN - Impression : Lecaux imprimerie - 01/2012.

Les zoonoses en élevage

MSA Ile-de-France



**MALADE COMME UN CHIEN ?
PENSEZ À LA DÉCLARATION DE MALADIE PROFESSIONNELLE**



L'essentiel & plus encore

www.msa-idf.fr

Qu'est ce qu'une ZOONOSE ?

Une zoonose est une maladie qui se transmet de l'animal à l'homme. Cette transmission peut se faire par différentes voies : cutanée, muqueuse, respiratoire et digestive (*contact mains souillées-bouche*) ou par l'intermédiaire d'autres vecteurs vivants comme les insectes. De façon générale, elle ne se transmet pas d'homme à homme.

L'animal, réservoir de la maladie, peut être :

- malade et transmettre l'agent pathogène à l'homme,
- porteur sain : il est porteur de l'agent pathogène sans pour autant développer la maladie mais il est capable de transmettre cet agent pathogène.

On peut retenir quatre grands types de zoonose :

- les zoonoses bactériennes,
- les zoonoses virales,
- les zoonoses parasitaires,
- les zoonoses mycosiques (*champignons microscopiques*).

Toutes les maladies présentes chez les animaux ne sont pas transmissibles à l'homme et ne sont donc pas considérées comme des zoonoses.

Les situations à risque :

- contact avec un animal
- contact avec des objets souillés
- manipulation des déjections, cadavres, placentas...
- inhalation de poussières contaminées

Autre problème : l'allergie

Attention
l'allergie
n'est pas une
zoonose

- Lorsque l'organisme produit une réaction allergique, il libère une substance «l'histamine» responsable majeur des symptômes. L'action de l'histamine peut être bloquée par des médicaments spécifiques appelés antihistaminiques.
- L'allergie peut être fatale lorsqu'elle évolue vers un œdème de Quincke (*gonflement rapide de la peau et des muqueuses*) ou un choc anaphylactique (*réaction allergique extrême et brutale*)
- Les allergies les plus fréquentes sont dues aux piqûres d'hyménoptères : abeilles, guêpes, frelons...

Tableau d'évaluation du risque professionnel zoonoses en élevage

Maladies classées en fonction de leur fréquence d'apparition chez l'homme en milieu professionnel

Maladies	Animaux								
	Chats	Chiens	Bovins	Ovins	Caprins	Porcs	Chevaux	Volailles	Poissons
Brucellose									
Campylobactériose									
Charbon bactérien									
Cryptococcose									
Ecthyma contagieux ou ORF									
Encéphalopathie spongiforme bovine									
Fièvre Q									
Gale									
Grippe aviaire									
Infection à Pseudomonas aeruginosa									
Leptospirose									
Listériose									
Maladie des griffes du chat									
Maladie de lyme	Présence de tiques dans l'environnement de travail								
Mycoses superficielles									
Ornithose - Psittacose									
Pasteurellose									
Rouget									
Salmonellose									
Streptococcus suis									
Teigne									
Ténia									
Toxocarose									
Toxoplasmose									
Tuberculose bovine									
Tuberculose cutanée									
Versiniose									

Très fréquent

Fréquent

RareThéorique